



LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE LEGRAND

• **Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels**

Sur la totalité des sites du groupe Legrand dans le monde, plus de 85 % sont certifiés ISO 14001 (sites dans le Groupe depuis plus de 5 ans).

• **Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement**

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.


• **Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits et fournir des informations conformes à l'ISO 14025**

Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...).



PRODUIT DE RÉFÉRENCE

Fonction	Loger et protéger le câblage et l'appareillage sur 1 mètre pendant une durée d'usage de 20 ans. Le système de Goulotte DLP monobloc 50 x 105 1 CV 65mm de section 2830 mm ² comporte le profilé et les accessoires représentatifs d'un usage standard
Produit de Référence	
Réf. 0 104 24 - 0 106 05 - 0 107 86 - 0 106 96 - 0 108 01 - 0 107 00 - 0 109 52 - 0 109 54	
Système de goulotte DLP monobloc 50 x 105 1 couvercle 65mm blanc.	

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modifications, elles ne peuvent donc constituer un engagement de notre part.



PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales sont représentatives des références suivantes :

L'ensemble des références produits de la gamme goulotte DLP monobloc présentes aux différents catalogues (sections 35 x 80 mm à 65 x 195 mm) - liste disponible sur demande auprès du service client.



MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché. Il respecte les restrictions d'usage des substances dangereuses définies par la Directive RoHS 2011/65/EU amendée par la directive déléguée 2015/863/CE, et son amendement 2017/2102/CE.

Masse totale du Produit de Référence	1339 g (tout emballage inclus)				
Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
PVC	76,9 %	Acier	< 0,1 %		
ABS	3,9 %				
PE	0,9 %				
PP	< 0,1 %				
Emballage(s) en % de la masse					
PP	0,2 %			Bois	10,3 %
				Papier	7,8 %
Total plastiques	81,9 %	Total métaux	0,0 %	Total autres	18,1 %

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 6 % en masse.



FABRICATION

Le Produit de Référence est issu d'un site ayant reçu la certification ISO14001.



DISTRIBUTION

Les produits du Groupe sont distribués à partir de magasins implantés pour optimiser les flux logistiques. Ainsi le Produit de Référence est transporté essentiellement par route sur une distance moyenne de 583 km, par mer sur une distance moyenne de 317 km et par air sur une distance moyenne de 93 km, représentative d'une commercialisation mondiale.

Les emballages sont conformes à la réglementation en vigueur. En fin de vie leur taux de recyclabilité est de 96 % (en % de la masse de l'emballage).



INSTALLATION

Pour l'installation de ce produit, seuls des outils standards sont nécessaires.



UTILISATION

Dans les conditions normales d'usage, ce produit ne nécessite pas d'entretien, de maintenance ou de produits additionnels.



FIN DE VIE

La fin de vie des produits est prise en compte dès leur conception. Le démantèlement et le tri des composants ou matériaux est rendu le plus aisé possible dans l'optique du recyclage ou, à défaut, d'une autre forme de valorisation.

• **Le taux de recyclabilité :**

Calculé selon la méthode décrite dans le rapport technique CEI/TR 62635, le taux de recyclabilité du produit est estimé à 96 %.

Cette valeur est basée sur des données recueillies auprès d'une filière technologique mise en œuvre industriellement. Elle ne préjuge pas de l'utilisation effective de cette filière de traitement pour la fin de vie de ce produit.

Répartition en :

- matériaux plastiques (hors emballage) : 78 %
- emballage (tout type de matériaux) : 18 %



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé au niveau mondial.

Pour chaque phase, les éléments de modélisation suivants ont été pris en compte :

Fabrication	Les matériaux et composants du produit, les transports nécessaires à sa réalisation, son emballage ainsi que les déchets inhérents à sa fabrication.
Distribution	Le transport entre le dernier centre de distribution du Groupe et une moyenne des livraisons sur la zone de commercialisation.
Installation	La fin de vie des emballages.
Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie de produit : PSR-0003-ed1.1-EN-2015 10 16, 3.2.1.1. Systèmes de goulottes d'installation. • Scénario d'utilisation : aucune consommation d'énergie pendant la durée d'utilisation de 20 ans. Cette durée de modélisation ne constitue pas une exigence de durabilité minimale. • Modèle énergétique : Electricity Mix; France - 2008.
Fin de vie	Le scénario de traitement en fin de vie par défaut maximisant les impacts environnementaux.
Logiciel et base de données utilisés	EIME & database CODDE-2018-11



SÉLECTION D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

	Total cycle de vie		Matière première et fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie	
Contribution au réchauffement climatique	3,80E+00	kgCO ₂ eq.	3,35E+00	88 %	3,04E-01	8 %	1,73E-02	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,31E-01	3 %
Appauvrissement de la couche d'ozone	9,05E-07	kgCFC-11 eq.	9,01E-07	100 %	4,85E-10	< 1 %	1,58E-10	< 1 %	0,00E+00	0 %	3,36E-09	< 1 %
Acidification des sols et de l'eau	8,13E-03	kgSO ₂ eq.	6,42E-03	79 %	1,13E-03	14 %	7,77E-05	< 1 %	0,00E+00	0 %	5,00E-04	6 %
Eutrophisation de l'eau	2,41E-03	kg(PO ₄) ³⁻ eq.	1,55E-03	64 %	2,30E-04	10 %	5,83E-05	2 %	0,00E+00	0 %	5,70E-04	24 %
Formation d'ozone photochimique	7,61E-04	kgC ₂ H ₄ eq.	6,41E-04	84 %	7,54E-05	10 %	5,61E-06	< 1 %	0,00E+00	0 %	3,91E-05	5 %
Appauvrissement des ressources abiotiques - éléments	4,42E-06	kgSb eq.	4,40E-06	100 %	1,21E-08	< 1 %	8,10E-10	< 1 %	0,00E+00	0 %	8,47E-09	< 1 %
Total d'énergie primaire utilisée	4,73E+01	MJ	4,14E+01	87 %	4,29E+00	9 %	2,29E-01	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,43E+00	3 %
Volume net d'eau douce consommée	2,23E-01	m ³	2,23E-01	100 %	2,82E-05	< 1 %	6,09E-06	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,16E-04	< 1 %
Appauvrissement des ressources abiotiques - énergies fossiles	2,57E+01	MJ	1,99E+01	78 %	4,27E+00	17 %	2,22E-01	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,28E+00	5 %
Pollution de l'eau	9,32E+02	m ³	8,64E+02	93 %	5,00E+01	5 %	2,58E+00	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,48E+01	2 %
Pollution de l'air	5,48E+02	m ³	5,23E+02	95 %	7,60E+00	1 %	1,56E+00	< 1 %	0,00E+00	0 %	1,56E+01	3 %

Les valeurs des 27 indicateurs définis dans le PCR-ed3-EN-2015 04 02 sont disponibles en format numérique dans la base de données du site pep-ecopassport.org.



SÉLECTION D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'impact environnemental d'un système autre que le Produit de Référence peut être calculé en multipliant les valeurs des indicateurs environnementaux par le facteur correspondant (voir ci-dessous)

Designation	Coef à appliquer aux indicateurs, à chaque étape du cycle de vie ou au total cycle de vie
système de goulotte Monobloc 35x80 - couvercle 65mm	0,65
système de goulotte Monobloc 50x80 - couvercle 65mm	0,83
système de goulotte Monobloc 50x105 - couvercle 65mm	1,00
système de goulotte Monobloc 50x150 - couvercle 65mm	1,46
système de goulotte Monobloc 50x170 - couvercle 65mm	1,77
système de goulotte Monobloc 50x220 - couvercle 65mm	2,08
système de goulotte Monobloc 35x105 - couvercle 85mm	0,86
système de goulotte Monobloc 50x105 - couvercle 85mm	1,03
système de goulotte Monobloc 50x195 - couvercle 85mm	1,85
système de goulotte Monobloc 50x150 - couvercle 130mm	1,30
système de goulotte Monobloc 50x195 - couvercle 180mm	1,46
système de goulotte Monobloc 65x150 - couvercle 130mm	1,62
système de goulotte Monobloc 65x195 - couvercle 180mm	1,82

N°enregistrement : LGRP-01605-V01.01-FR	Règles de rédaction : «PEP-PCR-ed3-EN-2015 04 02» Complété par le «PSR-0003-ed1.1-2015 10 16»
N° d'habilitation du vérificateur : VH08	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 10-2022	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 : 2010 Interne <input type="checkbox"/> Externe <input checked="" type="checkbox"/>	
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)	
Les PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1 : 2016 Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	
Document conforme à la norme ISO 14025 : 2010 «Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III»	
Données environnementales selon la norme EN 15804 : 2012 + A1 : 2013	

